



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 23 mai 2019**

Présidence : M. Jean-Jacques Reynaud, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Steve Rime (pour la partie coté salle de sport)
M. Robin Grivel (pour la partie fenêtres, y compris table du Conseil communal)
Présents : 7 Conseillers communaux
54 Citoyennes et Citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
2 Personnes externes à la commune (sans droit de vote)
Soit un total de 56 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 11 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018
 2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2018
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
 3. Nomination d'un nouvel organe de révision
 4. Informations du Conseil communal
 5. Divers
-

A 20h05, **M. le Président** ouvre l'Assemblée communale.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 18 du 3 mai 2019, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 11 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Steve Rime et M. Robin Grivel**.

M. le Président rappelle que deux personnes dans la salle n'ont pas le droit de vote, il s'agit de **Mme Laurence Rimaz**, Secrétaire et **Me Sarah Devaud**, laquelle nous accompagne depuis le mois de février suite à la mesure de la Préfecture.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions par rapport à l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, **il est accepté à l'unanimité**.

La présentation de l'Assemblée est projetée sur l'écran, ce document fait partie intégrante du présent PV.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018.

M. le Président demande s'il y a des remarques quant au PV du 12 décembre 2018. Comme il n'y en a pas il demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 12 décembre 2018 est accepté à l'unanimité.

Point 2

Comptes de fonctionnement et d'investissements 2018

La parole est donnée à **M. Michel Grivel**, responsable des finances qui précise que les commentaires et les comptes ont été publiés dans le bulletin communal et qu'il va donner une lecture rapide des résultats, chapitre par chapitre. Les comptes sont affichés à l'écran. L'exercice 2018 se boucle avec un bénéfice de CHF 1'578'393.89 avant amortissements supplémentaires et provisions comptabilisés de CHF 1'570'000.00. Le résultat 2018 est supérieur à 2017 avec une augmentation du bénéfice de CHF 780'000.00. Cet exercice est qualifié d'exceptionnel par le Conseil communal, cela est notamment dû à des recettes extraordinaires et l'impôt sur les personnes physiques en augmentation selon les statistiques cantonales. Si l'on ajoute le déficit prévu au budget de CHF 134'000.00 on remarque une différence positive d'environ **CHF 1'712'000.00** par rapport au budget 2018.

L'ensemble des charges est inférieur d'environ CHF 150'000.00 par rapport au budget, par contre dans les revenus, sous chapitre 90 impôts, nous avons une augmentation de CHF 1'374'000.00 ce qui nous donne quasiment le bénéfice 2018.

Dans les totaux des charges pour notre Commune, moins les imputations internes, les amortissements supplémentaires et provisions, on arrive à CHF 7'165'000.00 de charges, ce qui correspond à environ CHF 4'000.00 par habitant. Dans le détail bref des charges nous avons des charges communales pour CHF 3'555'000.00, soit environ 50 %, des charges cantonales pour CHF 2'210'000.00, soit environ 30 % et les associations de communes pour CHF 1'400'000.00, soit environ 20 %.

Concernant les amortissements supplémentaires comptabilisés, il y a CHF 500'000.00 pour la Salle polyvalente, CHF 150'000.00 pour le bâtiment de l'école d'Avry, CHF 150'000.00 pour le bâtiment de l'école de Gumefens, CHF 320'000.00 pour les ouvrages génie civil et CHF 300'000.00 pour la provision de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg.

Concernant les impôts, M. Grivel donne une précision que dans le produit des impôts des personnes physiques, on a une augmentation de CHF 927'000.00. Dans les impôts sur les gains immobiliers et les mutations immobilières, on a une augmentation de CHF 281'000.00 par rapport au budget. On a reçu deux capitaux extraordinaires, le Fonds de la succession de feu Jean Leclerc pour CHF 66'000.00, un règlement a d'ailleurs été fait pour l'utilisation de ce fonds, et nous avons également reçu CHF 113'000.00 du Restoroute concernant la réserve sur les actions. Ce qui nous donne un bénéfice, après amortissements, de CHF 8'393.89.

M. Antoine Gremaud demande pourquoi au posté « 70 approvisionnement en eau » les frais du fontainier ont augmentés et qui fonctionne comme fontainier. **M. le Président** répond qu'il s'agit de **M. Gérald Savoy** qui est le fontainier de l'ACAPE et qui fonctionne pour nous pour la deuxième année. Il surveille, contrôle et gère notre réseau d'eau. Ces coûts vont encore augmenter car on ne peut plus travailler comme on le faisait avant et on doit encore aller plus loin dans la spécialisation et dans le contrôle du réseau d'eau. Il faut être de permanence 24h/24 et 365 jours par année, avec des alarmes sans arrêt. Un réseau a été fait pour les permanences qui se font toutes les 5 semaines, on doit trouver quelqu'un pour faire aussi des permanences, c'est pourquoi il faut aller vers une professionnalisation de la surveillance du réseau. **M. Michel Grivel** dit que le montant budgétisé pour la prestation du fontainier était de CHF 22'000.00, alors qu'aux comptes de fonctionnement on est à CHF 27'980.55.

Comme il n'y a pas d'autre question pour le fonctionnement, **M. Michel Grivel** passe à la lecture des comptes d'investissement et ne donnera que les comptes concernés en 2018 avec des précisions sur certains points, puis passera ensuite chaque point qui a été clôturé. Il fait la lecture du bilan et passe au détail des investissements terminés et facturés en 2018 :

02-Informatique administration	budget de CHF	35'000.00	solde négatif de CHF	1'960.50
29-Rénovation aménagement extérieurs des écoles	CHF	65'000.00	solde positif de CHF	2'811.40
62-Rénovation route du camping	CHF	200'000.00	Solde positif de CHF	39'254.15
62-Rénovation route et trottoir	CHF	200'000.00	Solde positif de CHF	30'578.35
62-Achat pompe à traiter	CHF	30'000.00	Solde négatif de CHF	364.45
62-Achat lame à neige	CHF	13'500.00	Solde positif de CHF	1'000.00
70-Adduction d'eau + défense incendie En Redon	CHF	60'000.00	Solde positif de CHF	44'029.40
70-Déplacement de conduite Abranna III	CHF	50'000.00	Solde négatif de CHF	10'273.61
70-Remplacement conduite Malamoillie	CHF	108'000.00	Solde positif de CHF	40'668.98
71-Epuration avec station de pompage En Redon	CHF	250'000.00	Solde positif de CHF	6'644.05
72-Création point de collecte Gumefens	CHF	20'000.00	Solde positif de CHF	1'356.10
72-Remplacement clôture déchetterie Le Bry	CHF	18'000.00	Solde négatif de CHF	637.65
9421-Rénovation école Gumefens + ancien bâtiment	CHF	50'000.00	Solde positif de CHF	5'604.35
946-Création place de lavage	CHF	50'000.00	<i>non réalisé, du fait d'un accord avec l'entreprise Schafer à Le Bry</i>	

M. Antoine Gremaud intervient pour une remarque. Il n'est pas content du tout de voir que par rapport à l'adduction d'eau En Redon, l'assemblée communale avec prévu un investissement de CHF 60'000.00 et qu'il n'y a qu'un quart qui a été effectivement investi. Il estime qu'on doit réussir à préparer les chiffres mieux que ça, que ce genre de bras d'adduction d'eau supplémentaire qui ne concerne que peu de monde aurait pu avoir de la peine à obtenir l'accord de l'assemblée. Il faudrait dès lors pouvoir mieux étudier les coûts avant de les présenter. **M. le Président** comprend la remarque, mais on prépare les budgets sur la base d'un devis estimatif fait par un bureau d'ingénieur. Les devis aux entreprises sont demandés après l'approbation de l'investissement par l'assemblée et c'est là qu'on voit des grandes différences. Dans ce cas on a eu la conduite pour l'épuration qui a été réalisée en même temps et il y a eu une répartition des coûts. A savoir qu'à présent, au niveau des subventions, il n'y a plus rien pour les conduites d'eau, qu'on pourra encore en bénéficier pour la défense incendie sur les hauts de Gumefens qui sera réalisée cet automne. **M. Gremaud** dit qu'il faut demander des comptes à l'ingénieur. **M. Michel Grivel** répond que les ingénieurs sont toujours négatifs dans les prévisions et mettent toujours de la réserve. Il faut également prendre en compte la conjoncture, mais comme c'est à notre avantage, il ne faut pas s'en plaindre.

Comme il n'y a plus de questions, **M. Le Président** remercie **M. Michel Grivel** et donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss**, Président de la Commission financière, pour le rapport des réviseurs et leur appréciation.

M. Wyss salue l'assemblée et au nom de la commission, il remercie les collaboratrices de l'administration pour le travail financier et comptable effectué durant cette année 2018, ainsi que les membres du Conseil communal pour leur disponibilité envers les contribuables et en particulier la commission. Vu les informations totales et détaillées des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements ainsi que le bilan de notre commune au 31 décembre 2018 et les commentaires sur les comptes de fonctionnement dans le bulletin communal, ceci montre à tous la transparence des dépenses, recettes, engagements et les résultats par dicastère. Tous les chiffres ont été visualisés, contrôlés et discutés par la commission, en séance interne et en séance avec les comptables de l'administration et le Conseil communal. Toutes les questions les plus pointues ont reçu des réponses détaillées et ont ainsi convaincu la commission que les dépenses de fonctionnement engagées, les recettes des divers postes du chapitre 9 – finances et impôts – font face à la réalité. Les comptes ont reçu l'aval de l'organe de révision Multifiduciaire SA, avec un rapport et un descriptif détaillé. Le seul point posant question, relevé autant par la commission financière que par l'organe de révision, est que le taux de couverture relatif à la distribution d'eau potable n'atteint toujours pas, malgré l'augmentation demandée aux contribuables via les de m3 consommés, ledit taux de couverture exigé de 100% et ceci depuis plusieurs années.

Comme les comptes présentés précédemment l'ont été dans le plus grand détail possible, **M. Wyss** répète que le résultat a tout de même enregistré des recettes extraordinaires durant cet exercice, qui ne seront plus présentes dans le futur, soit CHF 105'000.00 de par la dissolution de la corporation du Gibloux et CHF 113'000.00 suite à la dissolution de la réserve sur le Restoroute de la Gruyère. Un petit solde devant encore être reçu via les impôts anticipés ou autres, solde qui a déjà été comptabilisé sur l'exercice 2018. En conséquence, la diminution de la réserve est établie afin de diminuer la valeur de l'action, celle-ci pouvant être recapitalisée au gré du rendement de l'entreprise. Il est à noter que via le Fonds de la succession de feu Jean Leclerc, fonds en faveur des pauvres de la Commune, nous avons également reçu un montant CHF 66'000.-. Ce montant a été porté directement à l'actif du bilan dans le compte adéquat.

Les charges par habitant de CHF 4'000.- sont toujours calculées sur le chiffre de la population légale, soit 1'807 personnes. Ce montant est largement inférieur à la plupart des communes, plus petites, de notre importance ou plus grandes. Les charges générales de fonctionnement incombant à notre Commune sont réparties pour les charges cantonales à 30.84 % et pour les charges communales à 49.62 %. L'association des communes de la Gruyère nous ponctionnant pour les divers services et obligations d'affiliation un 19.54 %.

Les recettes fiscales ont été exceptionnelles et il faut espérer que dans les années à venir, avec le développement de notre commune, elles soient toujours à ce niveau. De par cet état de fait il est toujours extrêmement difficile d'établir un budget des plus justes, ceci malgré la demande faite par la commission financière et la mise à jour régulière d'un plan financier sur les cinq exercices à venir avec trois scénaris possible, soit sur la base de l'exercice moyen des deux années précédentes, d'un scénario optimiste et d'un scénario pessimiste.

Enfin, en chiffre il est à relever le bénéfice de fonctionnement est de CHF 1'578'400.00, avant tout amortissement, légal, obligatoire, supplémentaire ainsi que création de provisions, ici avec en particulier les CHF 300'000.- proposés et demandés par nos instances cantonales, pour l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, cette proposition ayant été mise à exécution par la quasi-totalité des communes.

Pour l'information générale de la population, la commission relève que dès le budget 2021, le canton va nous imposer, via l'ordonnance sur les finances communales, un nouveau standard et nous devons passer au modèle comptable harmonisé 2, ce qui va devoir inclure dans notre bilan et nos comptes l'inventaire de notre patrimoine administratif. Ceci donnant un très gros travail à nos divers services et collaboratrices et collaborateurs.

La commission financière recommande d'approuver les comptes de fonctionnement de l'exercice 2018 présentant un bénéfice avant amortissements et réserves de CHF 1'578'393.89, bénéfice final, après ces écritures de CHF 1'570'000.00, de CHF 8'393.89, bénéfice reporté au bilan qui se monte ainsi au 31.12.2018 à CHF 3'963'422.38.

M. Le Président remercie **M. Wyss** pour son rapport complet et dit qu'il fait bon travailler dans le climat que nous avons avec la commission financière. Il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement 2018 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement 2018 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président donne à nouveau la parole à **M. Jean-Claude Wyss** pour les comptes d'investissement.

M. Wyss lit son rapport. La capacité de notre Commune au niveau des investissements à venir s'élève à plus de 12 millions de francs. La capacité d'emprunt dépassant même les 9 millions. La planification est établie jusqu'en 2024. Tous les investissements prévus au 31 décembre 2018 n'ont pas pu être réalisés dans le temps convenus. Plusieurs sont en chantier durant cet exercice 2019. Le report des années précédentes est de CHF 2'740'000.00. Les nouveaux investissements prévus et déjà acceptés par les assemblées antérieures s'élèvent à CHF 1'845.000.00. Les années 2019, 2020 et 2021 seront soumises à la mise en route de ces divers investissements. La totalité de ces montants seront financés par la trésorerie courante, donc pas d'emprunt nécessaire pour leur réalisation. Pour la commission financière, les investissements courants sont quasi obligatoires si l'on veut que notre Commune vive bien, ait un patrimoine entretenu, vivant et que de ce fait elle soit attractive à tout point de vue. La commission financière propose et invite l'assemblée à donner un aval total à tous ces futurs investissements et la remercie d'avance.

M. le Président invite les personnes présentes qui acceptent les comptes d'investissements, ainsi que les investissements bouclés en 2018 avec les éventuels dépassements de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes d'investissements 2018 sont acceptés à l'unanimité

Point 3

Nomination d'un nouvel organe de révision :

M. Jean-Claude Wyss reprend la parole et rappelle que comme expliqué dans le petit encart figurant dans le bulletin communal, la Commission financière a fait plusieurs demandes à des fiduciaires agréées et reconnues par le canton pour le contrôle des finances communales. Après un examen approfondi, 3 dossiers ont été gardés sur les 5 ou 6 reçus. Les 3 ont été passés au peigne fin et il est ressorti que CORE Fiduciaire Revicor SA de Fribourg a été choisie pour réviser les comptes de notre Commune pour les trois prochains exercices.

M. le Président remercie **M. Wyss** et rappelle que l'organe de révision rend des comptes à la commission financière par le Conseil communal. Il demande à celles et ceux qui acceptent la nomination de CORE Fiduciaire Revicor SA comme organe de révision de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : CORE Fiduciaire Revicor SA est nommée à l'unanimité.

Point 4

Informations du Conseil communal

M. le Président fait un résumé des travaux faits en 2018, chaque cas est présenté à l'écran.

Le dimanche 8 mars 2018, nous avons été avisés à 7h30 d'une rupture de conduite à la route de la Cantine, il s'agit d'une conduite de 100 mm en fonte ductile et il a fallu toute la journée pour réparer cette conduite. Il remercie la population très compréhensive dans ce secteur d'Avry-devant-Pont, ainsi que Le Vignier qui n'a pas eu d'eau toute la journée.

Le mercredi 22 août 2018, à 20h30, une fuite d'eau dans le quartier de la Gîte à Le Bry. Ça coulait par les câbles électriques dans les maisons avoisinantes, car la conduite a été posée contre une chambre électrique. Pour économiser à l'époque on posait tout dans la même fouille. La conduite a été réparée, la facture pour le travail était de CHF 500.00, mais pour le génie civil ça a coûté entre CHF 5 et 6'000.00

L'adduction d'eau à Le Féty, Gumefens, prévue au budget avec conduite de 100 et défense incendie, les travaux sont terminés.

L'adduction d'eau à Malamoillie, Gumefens, on a rénové la conduite existante qui passait totalement dans les aménagements des villas. En 1 année on a eu 2 fuites dans les aménagements. Les travaux sont terminés.

L'adduction d'eau à Villarvassaux, en bleu sur le slide, la première étape est terminée et dès l'année prochaine on passera à la deuxième étape en jaune

Suppression du réservoir de Champ-Traversey, Le Bry, on voit que l'alimentation des réservoirs a été coupée, avec une nouvelle installation en inox et un réducteur de pression. Actuellement Le Bry est alimenté comme avant directement depuis le réservoir de Surpin, mais sans réservoir intermédiaire.

Pas à l'écran, mais un travail supplémentaire a été fait, on a fermé l'eau dans le virage des Marches, vanne qui ne fonctionnait plus et on a dû mettre une tri-vanne en direction de Pont-la-Ville. L'investissement n'était pas prévu, mais va dans l'entretien des conduites. Le travail a coûté CHF 17'000.00.

Construction trottoir avec arrêt de bus, Avry-devant-Pont, le trottoir a été prolongé pour accueillir les bus qui prennent en charge les élèves qui vont au CO depuis l'été passé.

Mise en séparatif du quartier « Vers la maison », Avry-devant-Pont, travaux qui allaient depuis derrière l'administration en direction de Charmont, les travaux ont été réalisés l'année passée.

La création du point de collecte des ordures ménagères avec des Moloks à Gumefens réalisé en 2018 et cette année ça va suivre avec Avry et Le Bry.

Pour les travaux en cours et futurs :

Bas des Planchettes

- redimensionnement du canal ⇒ terminé fin mai 2019

Suite aux orages, on avait systématiquement des inondations dans la maison de M. Mottaz, car les canalisations étaient sous-dimensionnées et toute l'eau arrivait à cet endroit. On a même eu les sous-sols de la HAP inondés

Chauffage à distance et adduction d'eau village d'Avry

- génie civil et conduites ⇒ terminé en juillet 2019

- installations intérieures ⇒ terminé en septembre 2019

Mise en séparatif secteur La Fin ⇒ de mai à juillet 2019

Réfection route du Lac et du Stand ⇒ juin 2019

Réfection école de Gumefens ⇒ de juillet à septembre 2019

Eclairage public étape 1 et 2 ⇒ de juillet à septembre 2019

Points de collectes ordures ménagères

- Le Bry ⇒ juillet 2019

- Avry-devant-Pont ⇒ août 2019

Adduction d'eau Les Jorettes et Fin d'Amont ⇒ septembre à octobre 2019

Réfection route de Russille ⇒ octobre à novembre 2019

Déjà prévu l'année passée, mais un bureau d'ingénieur a été mandaté pour nous faire les plans, il y a un gros travail avec les canalisations et les accotements, un budget supplémentaire devra être voté et on le passera en assemblée cet automne.

Mise en séparatif le Pavillon ⇒ printemps 2020

Ces travaux devront être réalisés quand le lac sera à nouveau bas.

Dans les travaux à l'échéance indéterminée, il y a la réfection du trottoir de la route cantonale au Bry. Les travaux étaient prévus en juillet-août 2019, avec un système de réalisation étudié par le bureau SD Ingénierie. Suite au projet on a été convoqué deux fois à Fribourg et on n'aura pas d'autorisation avant d'avoir la certitude de pouvoir faire passer une bande cyclable de chaque côté. Priorité à la mobilité douce, le bureau SD prépare un nouveau projet pour voir si c'est réalisable. On aimerait sécuriser au plus vite notre trottoir pour les enfants qui vont à l'école, mais ça ne sera pas possible pour cette année.

Quant aux travaux à travers Avry pour la conduite d'eau et le chauffage à distance, **M. le Président** remercie de leur compréhension les gens qui passent tous les jours par là. L'entreprise travaille et fonctionne bien, avec de bons contacts avec les voisins, elle a été mandatée par le Groupe E pour le chauffage à distance et on profite de la même fouille pour notre conduite d'eau. On a un gain de passer dans la même fouille au niveau du génie civil qui sera terminé en juillet et le chauffage en septembre.

On a déjà fait beaucoup de travaux, mais ils ne sont pas terminés, car il faut savoir qu'on est au bout avec nos infrastructures, dont les routes, les conduites d'eau et les bâtiments communaux à entretenir.

. **le Président** demande s'il y a des questions.

M. Jean-Louis Grivel demande si la route à l'entrée du Gibloux sera refaite cet été. **M. Michel Grivel** répond que non, car l'ingénieur forestier qui s'est engagé pour les subventions par oral a dit que pour cette année il n'y a pas le budget, on doit apporter des précisions au projet et on aura une décision cet automne et la réfection aura lieu en 2020.

M. Ivano Giancola revient sur le trottoir au Bry. Vu la proximité de l'école, il demande s'il n'est pas possible de proposer de réduire la vitesse à 30 km/h. **M. le Président** répond qu'il a déjà été difficile de limiter à 60 km/h et de garder le passage pour piétons. C'est difficile, car il n'y a pas assez d'habitation et la limitation à 30 km/h a des règles bien établies. On a essayé de le faire pour un autre quartier et ça a été refusé.

M. Serge Rossier dit qu'il y a deux ans un investissement important avait été voté pour la réaffectation de la gîte d'Avry-devant-Pont. Il demande où en est le dossier, car il ne le voit pas dans les investissements. **M. le Président** répond qu'on a demandé des devis, qu'on étudie le dossier mais le délai est indéterminé. A voir si l'investissement se fera comme prévu ou pas, mais ça ne se fera pas tout de suite.

M. Jean-Pierre Bapst pense que l'arrêt de bus est dangereux, car il y a juste le contour et il demande pourquoi il n'y a pas d'arrêt sur la route de la Cantine. **M. le Président** dit que l'arrêt de bus est une affaire du Conseil communal et pas des TPF et que les travaux ont été faits dans l'urgence. Pour le faire en face, il aurait fallu une place conséquente et on est dans du terrain privé et il y aurait fallu plus d'investissement et de préparation. A savoir que le bus ne passe qu'aux heures des écoles une fois en descendant le matin et une fois en montant l'après-midi. Si on roule normalement dans le virage, on peut s'arrêter derrière.

M. le Président donne une information sur le projet de réorganisation du réseau de santé et EMS en Gruyère. On a pu lire que l'EMS de Sâles allait fermer et se mettre avec Vuadens. Pour le futur des EMS en Gruyère, une présentation sera faite en détail dans la presse de lundi prochain. **M. le Président** lit la brève présentation affichée à l'écran aux pages 34 à 40. A savoir que les communes devront voter ces investissements. Les employés ont été informés de ce qu'il va se passer et le but est de ne pas licencier

Pour les locaux de la poste, la location a été payée pour une année et les locaux sont à disposition. Il a été réfléchi de relouer ou pas, mais on a décidé de prendre les locaux pour l'administration et le Conseil communal car on est à l'étroit. Le bureau de la secrétaire est dans la salle du Conseil et on y fait des séances plusieurs fois par semaine, car on n'a pas de locaux pour recevoir les gens. La poste sera donc transformée et l'investissement sera soumis aux contribuables.

Pour le déneigement des routes communales, **M. Marcel Sottas** informe que le Conseil communal a décidé de passer au sel. Le concept se fera sur les trois secteurs de la Commune, avec un silo à la Trotse à Gumefens, un à la Cornache à Avry et un à la déchetterie de Le Bry. On doit prendre un sel avec de l'anti-agglomérant, parallèlement on doit de toute manière changer les trois saleuses car elles sont en fin de vie. On a fait le calcul, mais c'est difficile de déterminer la quantité de sel dont on aura besoin, cela dépendra de la rigueur ou non de l'hiver. On ne gagnera pas d'argent par rapport à maintenant.

M. Antoine Gremaud demande si on a quand même un chiffre de la quantité de sel qui sera déversé. **M. Sottas** répond qu'on a calculé sur 80 tonnes pour ne pas avoir de mauvaises surprises, mais qu'on espère en utiliser moins.

M. Antoine Gremaud demande pourquoi on en veut au gravier. **M. Marcel Sottas** dit qu'il y a beaucoup de plaintes par rapport aux carrosseries et il n'y a plus de communes dans les environs qui gravillonnent. Cela nous donnera plus de place que de stocker du gravillon. **M. Gremaud** dit que le gravier est plus écologique. **M. Sottas** dit que non, car on a pas mal de frais pour le balayage et de curage de canalisation. On en récupère à peine le tiers ou la moitié. **M. le Président** dit qu'il y a des frais au printemps, dont le balayage qui a coûté CHF 13'000.00 cette année, le curage des conduites et il faut savoir qu'il faut évacuer le gravier à CHF 140.00 la tonne, car c'est un déchet pollué qui va à la décharge de Châtillon, il ne peut pas être déposé ou utilisé pour autre chose. Les chiffres on ne les aura qu'après le test. Ça fait 3 ans qu'on en parle, il restera quand même du gravier à disposition si nécessaire. Les nouvelles saleuses ont un système électronique qui permet de mieux gérer la quantité de sel.

M. Steve Rime trouve cela inadmissible, car on parle d'écologie et là ça ne va plus, surtout qu'on est au bord d'un lac. **M. le Président** dit que tout le monde le fait et que personne ne dit que c'est nocif pour l'eau et les poissons.

M. Gérard Gapany demande combien coûte le sel au m3 et combien coûte le gravier. **M. Marcel Sottas** répond qu'on ne peut pas compter comme ça, il faudra voir avec le coût global. Pour le gravier il faut compter environ CHF 30'000.00. **M. le Président** informe que ces dernières années on utilise déjà 10 ou 15 tonnes de sel par hiver.

M. Georges Fragnière dit qu'avec des routes à forte déclivité, la sécurité est meilleure avec le gravier. **M. Marcel Sottas** dit que c'est pour ça qu'on gardera une réserve et en début d'année on en mettra déjà sur les routes dans les descentes

Point 9

Divers

Dans les divers, **M. le Président** félicite la fanfare L'Echo du Gibloux pour sa magnifique prestation lors de la fête des musiques gruériennes à Rossinière, il y a participé et remercie la fanfare et ses musiciens qui ont bien représenté la Commune dans le Pays d'Enhaut.

M. le Président informe que la déchetterie sera fermée le lundi de Pentecôte.

M. Michel Grivel apporte un complément à la question de **M. Serge Rossier** plus tôt dans l'assemblée concernant la gîte d'Avry. Le budget de CHF 150'000.00 avait été voté en 2018 et sur le compte d'investissement il n'a pas été enlevé, mais comme il n'y a pas eu d'écriture, le montant réapparaîtra dans le budget 2020.

Mme Patricia Moret intervient quant aux moloks à Gumefens et trouve qu'on s'est permis de mettre une feuille comme quoi ils sont réservés aux habitants de Gumefens, alors que Gumefens, Avry et le Bry sont la même commune. Les moloks sont mis à la vue de tout le monde et elle veut savoir sur quel critère on a mis cette affiche. **M. Daniel Savary** répond que c'est le seul endroit pour les mettre, car pas d'autre terrain à Gumefens. Le panneau a été mis, car il y a eu du tourisme des déchets à cause des travaux à la déchetterie d'Avry. Quelques jeudis les moloks débordaient alors que les containers à Avry étaient vides. Il informe que les moloks d'Avry seront posés à la fin des travaux et ceux du Bry seront installés en dehors de la déchetterie, car c'est aussi un des seuls terrains disponibles.

Mme Patricia Moret demande quand est-ce qu'on va mettre une benne plus pratique pour le coin à papier. Car on dit qu'il faut ficeler le papier ou plier le carton, mais il n'y en a qu'un sur dix qui le fait, ça se remplit vite, c'est moche et qu'on il pleut il y a ce rideau de plastique qui est avancé. **M. Daniel Savary** répond qu'il n'a pas tout l'historique car il n'était pas là, mais qu'au niveau de la benne, c'était une question de coût. Pour le ficelage, c'est plus simple pour évacuer le papier ensuite. Il fait un appel à tout le monde pour que chacun le fasse et va rendre attentif les auxiliaires.

M. Chris Gabriel demande s'il y a un projet de piste cyclable jusqu'au CO de Riaz ou si c'est juste prévu sur Le Bry. **M. le Président** répond qu'il était étonné lorsqu'il s'est rendu avec le bureau d'ingénieur et **Marcel Sottas** à Fribourg, qu'il n'y a rien avant et rien après et qu'ils embêtent pour faire 500 m de piste cyclable. A savoir qu'à présent partout où ils refont les routes il y a des pistes cyclables. Des centaines de millions de francs sont prévus pour la mobilité douce. Le jour où des travaux seront faits sur la route cantonale une piste cyclable sera intégrée, par contre il ne sait pas où le terrain sera pris pour le faire.

Mme Patricia Moret intervient cette fois en tant que présidente du club des dames pour la location de la salle de la Moranda à la HAP. Elle passe toujours à l'avance à l'administration pour remplir le formulaire de réservation de la salle. Or déjà pour leur assemblée de l'année passée, la salle est occupée par des sacs d'école, des souliers et des plumiers des gens qui font la préparation des premières communions ou confirmations dans le cadre de la paroisse. Elle trouve que ça ne peut pas aller comme ça et remercie **Océane Rial** de lui avoir donné la clé pour une autre salle. **M. le Président** dit que sur notre plan c'est réservé et demande si quelqu'un a une explication. **Mme Rose-Marie Bulliard** dit que quand elle était encore au bureau, la paroisse réservait aussi la salle à cette date, mais pour la journée, et qu'elle leur demandait toujours de libérer la salle pour le soir. **M. François Barras**, président de la paroisse, dit que c'est l'UP qui gère cette retraite et propose au club des dames de déplacer leur date d'assemblée, car les premières communions ne peuvent pas être repoussées. **M. le Président** dit qu'on sera encore plus attentif la prochaine fois.

M. Antoine Gremaud revient sur le salage et il a fait le calcul des arguments, dont un d'argent qui ne vaut pas, car le résultat est égal, un autre de se comparer à l'Etat, mais l'Etat ne vas pas se mettre à gravillonner les autoroutes, puis que nos saleuses arrivent en bout de course et qu'après on n'aura plus de saleuses adaptées pour le gravier. Il demande au Conseil communal de remettre en question sa décision. **M. le Président** en prend note et dit qu'on va en rediscuter.

M. Bernard Fragnière intervient pour deux éléments concernant la route de Russille et dit qu'il y a quelques années il avait été décidé de poser deux gendarmes couchés et un seul a été posé. La vitesse reste élevée et il aimerait savoir si selon le PAL le deuxième sera posé. **M. le Président** répond que le Conseil communal avait décidé d'en mettre qu'un, car il y avait des oppositions et on pensait que le virage faisait déjà office de ralentisseur. **M. Fragnière** dit que non, les gens ne freinent pas dans le virage et il s'est retrouvé plusieurs fois face à des personnes roulant très vite.

Sa deuxième question porte sur le réseau d'eau claire et d'eau usée qui appartient aux propriétaires de ce quartier. La question avait déjà été posée à la Commune pour savoir à quelles conditions ils pouvaient nous rétrocéder ce réseau, la réponse reçue trois ans après était le devoir pour eux de d'abord mettre en conformité le réseau. A présent il souhaite un dialogue pour que ce réseau puisse être remis à la Commune. **M. Daniel Savary** prend note de la remarque et un dialogue sera instauré.

M. René Bifrare parle du grand article paru dans les journaux le 9 février 2019 sur le dysfonctionnement du Conseil communal et il demande si le citoyen peut en savoir plus et est-ce que l'affaire se tasse ou va se tasser. **M. le Président** est désolé si son billet du Syndic dans le bulletin communal ne l'a pas rassuré. Le Conseil communal fonctionne, il s'agit plutôt de tensions entre personne et **Me Devaud** nous accompagne depuis le mois de février. Elle a rendu un premier rapport que M. le Préfet va nous transmettre bientôt. Pour l'instant pas d'autres informations, sauf que ça fonctionne et que c'est M. le Préfet qui annoncera les résultats. Il rassure que les gants de boxe n'ont pas été sortis autour de la table.

M. René Bifrare parle de l'éclairage sur Le Bry et dit que presque chaque semaine il y a un lampadaire de plus qui ne fonctionne plus. Il en a compté 15 défectueux sur 6 ou 700 mètres et trouve que c'est beaucoup. Il demande si les ampoules sont trop chères pour qu'on ne les change plus et dit que lorsqu'il était syndic à Le Bry un grand montant avait été voté pour poser ces lanternes et ça lui fait mal aux yeux de voir que 20 ans après elles s'éteignent. A l'époque il se souvient qu'on leur avait expliqué que lorsqu'il y a un passage à piétons sur une route cantonale, il y a l'obligation de l'éclairer, alors qu'à présent celui dans le virage à la sortie du Bry ne l'est plus. On lui avait aussi dit qu'en cas de pépins, la Commune pourrait être tenue comme responsable. **M. le Président** répond qu'il met le doigt sur le point sensible, c'est à ce propos qu'un premier rapport va sortir et que dès la réception de ce rapport on pourra changer tout l'éclairage. Il pense que les lanternes du Bry vont disparaître et seront remplacées au profit d'autres avec une nouvelle technologie. Celles qui ne fonctionnent pas, il va falloir les réparer.

M. Serge Rossier dit qu'il va dans le sens d'**Antoine Gremaud** et de **Georges Fragnière** par rapport au salage, il pense que si on passe de 3 sableuses à 3 saleuses qu'il ne sera plus possible de revenir en arrière. Il parle notamment d'une route dangereuse comme la route de Russille, qu'en hiver la saler sans la sabler n'est pas possible. Dans les trois secteurs on a des pentes extrêmement importantes. Il trouve relativement inquiétant qu'on change la totalité du système d'un coup de baguette magique et demande lui aussi que le Conseil communal réfléchisse. Car le sel en dessous d'une certaine température ça ne fonctionne pas. On doit choisir en fonction de la configuration de notre Commune.

M. Gérard Gapany dit qu'il avait demandé qu'un trottoir descende du centre du village de Gumefens en direction de la nouvelle laiterie et qu'on lui avait répondu qu'il s'agit de terrains privés et qu'une demande serait faite en temps opportun aux propriétaires. Il demande où on en est. **M. le Président** répond que le sujet n'a pas été développé et prend acte.

M. Chris Gabriel rebondit aussi sur le salage et dit qu'il a vécu là où il y avait des pentes importantes et où c'était salé et que ça fonctionnait. Il pense que le salage c'est très bien, qu'il faudra se renseigner pour les quantités au m² pour optimiser nos nouvelles saleuses. Le salage fait qu'on doit peut-être passer plus souvent qu'avec le gravier, mais il soutient le Conseil communal et pense qu'il faut bien réétudier la chose. On ne peut pas dire qu'un moyen est tout bon et que l'autre est tout mauvais.

Mme Patricia Moret demande si un radar de vitesse pourrait être installé entre Avry et Gumefens pour que les gens, jeunes ou vieux, se rendent compte à la vitesse qu'ils descendent et montent. **M. le Président** dit que la vitesse est limitée à 80 km/h, il est d'accord que c'est trop vite, mais les gens ont le droit de rouler à cette vitesse. On doit adapter sa vitesse aux conditions de la route et à la visibilité. On a déjà eu des séances avec les ponts et chaussées et la réponse est non pour réduire la limitation. On étudie pour acquérir un radar pédagogique.

M. le Président remercie ceux qui se dévouent tous les jours pour la population tous les jours, l'édition et les employés de l'administration qui abattent un énorme travail et il ne cache pas que chaque semaine il y a du travail en plus qui arrive, des nouvelles lois, FRIAC ou autre. Il se fait du souci, car si on continue comme ça il n'y aura plus personne pour venir autour de la table du Conseil. Il est retraité, comme Marcel Sottas, et quand il voit le temps qu'il passe pour la Commune, il ne sait pas comment on ferait s'il n'avait pas ce temps à disposition. Ce n'est pas une professionnalisation qui va arranger quelque chose, mais une réflexion sur nos infrastructures et notre structure doit être faite pour que les futurs conseillers puissent être là comme conseillers et non comme techniciens communaux. Tout le monde assume son travail. Il demande des applaudissements pour tous les employés.

Il remercie également tous ses collègues du Conseil communal pour tout le travail qui est fait et pour la confiance qui lui est témoignée en tant que Syndic. Il invite l'assemblée au verre de l'amitié.

L'Assemblée est levée à 21h45.

Annexe : dossier de présentation des sujets, faisant partie intégrante du présent PV.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 15 juillet 2019.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Jean-Jacques Reynaud

Approuvé par l'Assemblée communale du 27 novembre 2019.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Jean-Jacques Reynaud